

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Atelier communication visuelle et illustration 1
Type de module	Module commun aux orientations CV et Illustration
Code	21AT
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 1
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Forme typographique 1 : prendre conscience de l'importance de la typographie dans le design graphique ; s'initier à la composition graphique et typographique ; se sensibiliser aux formes des lettres. Se former à la recherche de formes typographiques par l'expérimentation formelle et de manière ludique (dessin, collage, calligraphie, photocopieuse, etc.).
Contenu et formes d'enseignement	Forme typographique 1 : atelier avec échanges individuels ou collectifs. Exercices abordant de façon progressive la pratique de la discipline. Partie théorique : histoire de la typographie, histoire et classification des caractères typographiques, règles de composition, lisibilité, macro et microtypographie, gabarit, grille typographique, gestion de la typographie et de l'image.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe le semestre suivant.
Enseignant-e-x-s	Sandra Carrera, Julien Tavelli
Responsable du module	Dimitri Broquard
Descriptif validé le	10.12.2021
Par	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 28 juillet 2021